



Commission des dynamiques territoriales

2311 - Gestion de déchets

Convention de financement de troisième année du Plan Départemental de Prévention des Déchets avec l'ADEME et demandes de subvention pour la réalisation du plan d'action

Rapport n° CP/2015/231

Service gestionnaire :

Service eau, assainissement et déchets

Résumé :

Le Plan Départemental de Prévention des Déchets est un accord-cadre passé avec l'ADEME qui vise à encourager la réduction des déchets ménagers dans le Bas-Rhin. Le plan d'action pour 2015 a été approuvé par l'ADEME et par la commission Environnement en novembre 2014. Il prévoit de soutenir diverses actions de prévention des déchets de nos partenaires, en particulier le développement du compostage domestique par les collectivités et le dispositif d'animation d'éco-manifestations mis en place sur l'Alsace, ainsi que de s'associer à un appel à projet pluri-partenarial sur le gaspillage alimentaire.

La réalisation de l'intégralité de ce plan d'action permettrait d'escompter un soutien de l'ADEME de 250000€.

1- Rappel des étapes de construction du Plan Départemental de Prévention des déchets (PDP)

Le plan départemental de prévention des déchets (PDP) décline le plan national de prévention et met en œuvre le volet « prévention » du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets (PPGDND), approuvé par le Conseil Général en décembre 2013. Un accord-cadre a été signé le 15 novembre 2011 avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) pour une durée de 5 ans.

Le Département a un rôle de « mobilisateur » et d'accompagnateur des autres collectivités, à travers la coordination, la communication, l'exemplarité voire l'incitation financière.

L'objectif principal au Département est le déploiement de programmes locaux de prévention couvrant **80 % au moins de la population** du territoire au bout des 5 années. Ainsi le plan d'action du PDP doit-il présenter un accompagnement à caractère incitatif pour les EPCI, dans un contexte où l'ADEME ne verse plus de subvention pour les nouveaux programmes locaux de prévention.

Le Conseil Général du Bas-Rhin et le Conseil Général du Haut-Rhin ont tous deux marqué leur volonté de promouvoir ensemble la prévention des déchets, en s'engageant en 2011 dans 2 Plans Départementaux de Prévention des Déchets (PDP), et ont décidé de renforcer leur collaboration dans ce domaine au moyen d'une convention qui prévoit notamment de partager entre les 2 Départements un chargé de mission, de mettre en place des actions conjointes de prévention, et de définir la gouvernance commune du projet qui comprend un comité de suivi, un comité de pilotage et des réunions interdépartementales d'animateurs de la prévention. C'est pourquoi la majorité des actions du PDP seront menées dans un cadre interdépartemental.

2- Convention année 3 du PDP.

Un programme d'actions est proposé à l'ADEME pour l'année 3.

Il a été ajusté à hauteur de 335782 € (au lieu de 377542 € initialement prévu) en prenant en compte le budget primitif de 2015. La participation de l'ADEME devrait générer une recette forfaitaire de 250000 €. Elle sera ajustée en fonction de la mise en œuvre du programme.

Les principales actions concernent :

- l'écoexemplarité, dans la continuité des actions entreprises en année 2 (lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges, démarche zéro-pesticides, réduction des déchets verts, mutualisation des copieurs)
- la sensibilisation du jeune public : concours de collectes de piles dans les collèges, campagne d'affichage sur la prévention sur les flancs de bus départementaux.
- La sensibilisation des ménages à faible revenu : proposition des outils de sensibilisation réalisés en année 2 aux UTAMS et épiceries sociales. Mise au point d'un outil cartographique pour faciliter le don alimentaire.
- l'encouragement de nouveaux programmes locaux de prévention pour dépasser le taux de couverture de la population de 80% (objectif du PDP).
- le soutien aux actions innovantes : participation à l'appel à projet sur le gaspillage alimentaire, conjointement avec l'ADEME, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Forêt (DRAAF), l'Agence Départementale de Maitrise des Déchets du Haut-Rhin (ADMD), avec pour objectif de soutenir financièrement les projets les plus exemplaires. Soutien à l'organisation d'éco-manifestations.
- l'établissement d'un plan d'actions de prévention avec la grande distribution, afin de réduire les déchets de consommation.
- la conduite de réflexions avec les représentants du monde agricole, afin de réduire les pertes de production agricole et réaliser des expérimentations de gestion des déchets verts dans quelques collèges.

Le plan d'action d'année 3 a été validé par l'ADEME et le comité de suivi interdépartemental du PDP du 13 novembre 2014, ainsi que par la commission Environnement du 24 novembre 2014.

Il fait l'objet d'une convention financière proposée par l'ADEME, dont le projet est joint en annexe.

3- Appel à projet « Prévention et réduction du gaspillage alimentaire »

L'ADEME, la DRAAF, le Conseil Départemental du Bas-Rhin et le Conseil Départemental du Haut-Rhin (au travers de l'ADMD), dans le cadre de la déclinaison régionale du Programme National pour l'Alimentation, du Programme National de Prévention des Déchets 2014-2020 et des Plans Départementaux de Prévention des déchets, souhaitent jouer un rôle plus actif dans le développement et le soutien d'actions innovantes de lutte contre le gaspillage alimentaire en lançant cet appel à projets qui concerne tous types d'opérateurs (sauf particuliers) ayant un projet de prévention du gaspillage alimentaire en Alsace.

Les opérations ciblées ont pour but de :

- Limiter les pertes lors de la transformation, de la préparation, du stockage et du transport
- Réduire les pertes lors de la distribution en améliorant le circuit de vente, en réemployant les aliments ou en les redistribuant aux associations d'aide alimentaire.
- Limiter le gaspillage des convives / clients / consommateurs notamment par des opérations de sensibilisation innovantes

Les opérations attendues sont prioritairement les suivantes (liste non exhaustive) :

- les études de faisabilité pour prévenir le gaspillage alimentaire,
- les actions de sensibilisation permettant des changements de comportement des différents acteurs,
- les partenariats entre les distributeurs, les producteurs agricoles et/ou les industries agroalimentaires.

L'ADEME, la DRAAF, le CD67 et l'ADMD s'assurent de la recevabilité et de la conformité des dossiers. Les projets jugés recevables et éligibles feront l'objet d'une évaluation par un jury.

11 dossiers ont été déposés à la DRAAF suite au lancement de l'appel à projet :

1. Le CROUS de Strasbourg : sensibilisation des étudiants à la prévention et au tri des déchets organiques en cité et résidence pour un montant de 11836.12 €
2. Api cuisiniers d'Alsace : sensibilisation des élèves dans les restaurants scolaires livrés par les cuisines centrales du groupe, pour un montant de 60467 €.
3. ARIENA : sensibilisation et animation en restauration périscolaire, pour un montant de 56700 €
4. Eco-Conseil : développement du concept de « tente des glaneurs » sur 3 marchés strasbourgeois, et communication, pour un montant de 13000 €.
5. Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne (Bas-Rhin), pour un projet de jardins partagés à Marmoutier, avec des publics locaux (scolaires, habitants, handicapés, accueil Caritas), pour un montant de 12100 €.
6. CSC Papin pour la sensibilisation de la population primo-arrivante d'un quartier de Mulhouse, pour un montant de 2436 €.
7. Relais-Est Wittenheim, pour l'étude de faisabilité d'une plate-forme de collecte et tri de biodéchets de la grande distribution, pour un montant de 41300 €.
8. Partenariat entre la Chambre de Consommation d'Alsace, la Mutualité française, et l'association Epices, pour un programme régional de communication, sensibilisation et animation d'ateliers de 1500 personnes, pour un montant de 75000 €.
9. Sarl « un fil à la patte », pour la réalisation d'un ensemble de 5 films de promotion d'une alimentation saine et maîtrisée, diffusables sur Arte, pour un montant de 221352 € (participation de 20000 € sollicitée).
10. Association Disco-soupe Strasbourg, pour la réalisation de 5 disco-soupes sur Strasbourg, pour un montant de 3250 €.
11. Le syndicat mixte de traitement de déchets haut-rhinois SM4, pour un projet de réduction du gaspillage alimentaire dans les restaurants, pour un montant de 7438.80 €.

Un jury de présélection réunissant les partenaires de l'appel à projet s'est réuni le 9 juin 2015. Outre le caractère innovant, les critères d'éligibilité des dossiers portent sur une analyse quantitative, technique et économique de la situation et du projet permettant de mesurer les enjeux de l'opération en termes de réduction et ses impacts.

Il est proposé un cofinancement par le Département d'une partie des dossiers retenus à l'issue du processus de sélection des dossiers par le jury. Ainsi, il est proposé d'attribuer pour leurs projets respectifs :

- à l'Institut Ecoconseil une subvention de 5000 € (dont 3000 € en 2015),
 - au Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne (Bas-Rhin) une subvention de 4000 € (dont 2000€ en 2015),
 - à la Chambre de Consommation d'Alsace une subvention de 5000 € (dont 3000€ en 2015).
- A cet effet, une Autorisation d'Engagement intitulée PROJDECHET/2015 sera proposée en DM1 sur la ligne budgétaire 40630 « appel à projet déchets associations » :
- montant proposé sur l'AE : 14000 €
 - crédits proposés : 14000 € (8000 € de CP en 2015 ; 6000 € de CP en 2016).

4- Demande de subvention de l'association Zone 51

L'association Zone 51 porte depuis 2011 la plate-forme Eco-manifestations en Alsace qui conduit des actions d'information, de sensibilisation, et d'expérimentation en faveur des

éco manifestations en Alsace. Une telle démarche s'intègre pleinement dans l'action 4.1 du plan de prévention des déchets (PDP): « Mobilisation des acteurs : susciter l'innovation et l'expérimentation ».

En effet, de très nombreuses manifestations culturelles ou sportives sont organisées chaque année dans le département du Bas-Rhin pour lesquelles il est nécessaire d'intégrer ou d'approfondir la prise en compte de l'environnement sous toutes ses dimensions, notamment dans le domaine de la prévention et du tri des déchets, la préservation des ressources non renouvelables, et la sensibilisation des partenaires et des publics.

L'action de l'association Zone 51 porte sur :

- l'accompagnement des structures organisatrices de manifestations en tout genre (manifestations sportives, culturelles, musicales, festivals, foires, ...),
- le développement d'outils pertinents facilitateurs de la mise en place d'éco-manifestations (site internet, fiches pratiques, annuaire de prestataires)
- la location de gobelets, vaisselle, supports de tri, toilettes sèches, pictogrammes
- la mutualisation de matériel entre organisateurs d'événements
- l'organisation d'échanges d'expériences entre organisateurs et la diffusion d'informations.

Les bénéficiaires sont d'abord les associations (56%), et les collectivités locales (32%) du Bas-Rhin comme du Haut-Rhin. Un animateur est affecté à plein temps à ces missions aidé par un assistant en contrat unique d'insertion (20h/semaine).

En 2015, l'association Zone 51 souhaite se recentrer sur l'organisation de festivals en Alsace en dotant Eco-Manifestations Alsace de sa propre structure juridique et organisationnelle.

Pendant cette année de mutation, Zone 51 sollicite ses partenaires institutionnels pour l'accompagner dans cette évolution. Le Département est sollicité à hauteur de 13000 € en 2015 pour un budget prévisionnel de 82000 €. Les autres financeurs sollicités sont le Conseil Départemental du Haut-Rhin, l'ADEME, la Ville de Sélestat, l'AREA, la Région. Un transfert partiel d'actifs sera réalisé par Zone 51, une fois la nouvelle structure créée.

Il est proposé de participer au programme d'action de Zone 51 à hauteur de 11000 €, dans le cadre du Plan Départemental de Prévention des Déchets. Une convention financière est jointe en annexe.

Les crédits relatifs à cette subvention seront prélevés sur la ligne budgétaire 24333 « accompagnement prévention déchets associations ».

5- Demande de subvention du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement de Molsheim Mutzig et Environs pour la promotion du compostage individuel

Le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement de Molsheim Mutzig et Environs a engagé fin 2009 une campagne de promotion de la pratique du compostage domestique sur le territoire de la CC de la Porte du Vignoble qu'il a ensuite élargie à l'ensemble de son territoire regroupant 97 000 habitants.

Plus généralement le SMICTOMME a intégré cette action dans son Programme Local de Prévention des Déchets décidé par délibération du comité directeur du 3 décembre 2013. Une ambassadrice du tri et de la prévention des déchets a été désignée pour appliquer le plan d'actions de prévention du SMICTOMME.

L'objectif de la campagne de promotion du compostage domestique est de diminuer la masse de la fraction fermentescible d'ordures ménagères résiduelles présentées à la collecte et la masse des déchets verts déposés en déchèterie.

Le SMICTOMME planifie la campagne de promotion, anime son réseau de guides composteurs, sous-traite les formations (Ateliers de la terre), finance l'acquisition des composteurs et fait réaliser des outils de communication (conception et impression des documents).

La promotion du compostage domestique visait initialement les ménages.

La permanence des pratiques de dépôt et le brûlage de déchets verts incite le SICTOMME à mobiliser depuis 2012 d'autres cibles (professionnels des espaces verts, services techniques des communes et des communautés de communes, écoles, collèges, gites, campings).

Le programme de communication et sensibilisation au compostage pour 2015 comporte :

- 5 sessions de formations
- 17 réunions publiques
- L'impression de d'affiches, plaquettes et flyers sur le compostage

Le montant total de l'opération s'élève à 15580 € TTC dont 11700 € subventionnables (le Département met lui-même des affiches et plaquettes à disposition des EPCI).

Le SMICTOMME sollicite l'aide financière du Département pour ce programme.

Sa demande est éligible aux critères d'aide du Département : les aides à la prévention sont réservées depuis juillet 2013 aux EPCI qui ont délibéré pour un programme de prévention de déchets.

Le taux de subvention est de 20% du montant du projet, soit 2340 €. L'ADEME pourrait cofinancer le projet.

Les crédits relatifs à cette subvention seront prélevés sur la ligne budgétaire 24334 « accompagnement prévention déchets EPCI ».

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
24333	65-6574-731	24 660,00 €	24 660,00 €	11 000,00 €
24334	65-65734-731	2 340,00 €	2 340,00 €	2 340,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide la mise en œuvre du plan départemental de prévention des déchets (PDP) à travers une troisième convention de financement d'une durée d'un an du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, à conclure avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) pour un budget estimatif de 335 782 €

- autorise le président du Conseil départemental à signer ladite convention.

Conformément au plan d'action de troisième année du PDP, la commission permanente du Conseil départemental décide de s'associer à l'appel à projet « Prévention et réduction du gaspillage alimentaire » lancé conjointement par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Forêt (DRAAF), l'ADEME et l'Agence

Départementale de Maitrise des Déchets du Haut-Rhin (ADMD) et d'attribuer, à l'issue du processus de sélection des dossiers par le jury de l'appel à projet :

- à l'Institut Eco-Conseil une subvention de 5000 € pour le développement de « tentes des glaneurs » sur les marchés de l'Eurométropole de Strasbourg.

- au Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne du Bas-Rhin une subvention de 4000 € pour des animations sur le gaspillage alimentaire dans des jardins partagés à Marmoutier.

- à la Chambre de Consommation d'Alsace, une subvention de 5000 € pour la réalisation, en partenariat avec la Mutualité Française Alsace et l'Association Epices, d'un ensemble d'actions d'animation, de sensibilisation et de communication sur le gaspillage alimentaire.

La commission permanente autorise le président du Conseil départemental à signer, le moment venu, les conventions financières à intervenir entre le Département et les différents bénéficiaires (conventions établies selon le modèle annexé au règlement financier départemental).

Par ailleurs, la commission permanente du Conseil départemental décide d'attribuer :

- au Syndicat Mixte Intercommunal de Molsheim Mutzig et Environs une subvention pour sa campagne 2015 de promotion du compostage domestique de 20% du montant subventionnable, soit 2340 €

- à l'Association Zone 51 une subvention d'un montant de 11000 € pour le développement d'un dispositif d'accompagnement de l'organisation d'éco-manifestations.

La commission permanente approuve la convention financière avec Zone 51, et autorise le président du Conseil Départemental à la signer.

Strasbourg, le 18/06/15

Le Président,



Frédéric BIERRY